

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du
Jeudi 14 octobre 2021 à 20 h 30

Nombre d'élus en exercice : 15
Nombre d'élus présents : 14
Nombre d'élus absents : 1

Le 14 octobre 2021, à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 7 octobre, sous la présidence de M. Marc HERRMANN, maire.

Présents : Jean-Daniel BARTH, Anne BERRON, Jean-Philippe BRUMPTER, Armelle DHIVER, Sylvie DOTTE, Gérard GAUTHIER, Cathie GOETTER, Marc HERRMANN, Freddy HETZEL, Audrey KLERLEIN, Céline LUX, Marc RETTIG, Pierre ROTH, Jacques WURTZ.

Absent et excusé : Christelle BOCHATKO

Secrétaire de séance : Anne BERRON

La séance débute par une présentation par M Mauss (Rosace) des travaux de fibre optique et des incidences sur les habitants de notre commune.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16/09/2021

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021. Le PV n'appelle pas de remarque de la part des élus et est approuvé à l'unanimité.

2) Point actu : travaux en cours

Travaux de voirie : la traversée de Furdenheim sera bloquée pendant 10 jours lors des vacances scolaires. Les informations ont été diffusées à la population via le Site Web de la Commune et dans le "Koi de Neuf ? " du mois d'octobre.

Fibre optique : l'ouverture à la commercialisation est prévue le 19/10/21. Toutes les informations sont disponibles sur le site <https://www.rosace-fibre.fr/>. Les particuliers choisissent leur opérateur parmi les 13 opérateurs présents sur le réseau de Rosace. Le raccordement entre le domaine public et la propriété privée est à la charge de l'opérateur. Les quatre grands opérateurs nationaux (Bouygues, Free, Orange, SFR) assurent eux-mêmes ce raccordement alors que Rosace opère les travaux pour le compte des autres opérateurs.

Parmi les bâtiments communaux, la mairie, la salle polyvalente et l'espace citoyen de la MSC seront raccordés à la fibre optique. L'école élémentaire et l'école maternelle attendront de connaître leur nouvelle affectation.

Club-house : La fuite à l'intersection des pans de toiture a été colmatée.

Plantation de haies : la mairie va procéder à la plantation de plusieurs centaines de mètres linéaires de haies le long de la piste cyclable et sur la nouvelle rue Emile Wagner.

Priorité à droite sur RD30 : proposition de compléter la panneautique par des marquages au sol pour une meilleure prise en compte par les automobilistes, un devis sera établi pour le prochain Conseil Municipal.

Dépôt sauvage : un agriculteur nous signale un dépôt sauvage de terre et gravats sur sa parcelle. La parcelle se situe sur le ban de Marlenheim à la limite du ban de Furdenheim, et ne relève donc pas de nos compétences de police. Toutefois, Pierre Roth va contacter l'entreprise travaillant sur la zone TSPO pour palier cette incivilité.

Chats errants : suite au succès rencontré, la campagne est prolongée de 2 mois. Le budget initial est abondé de 500 € pour la stérilisation des chats non identifiés.

Contrôles de conformité des bâtiments communaux : l'entreprise Dekra a procédé au contrôle des bâtiments communaux. Les travaux de mise en conformité seront réalisés en régie si possible sinon programmés dans les mois à venir.

3) Point actu : travaux des commissions communales

Commission Animation et Commémorations : deux manifestations sont organisées par la commission.

- Cérémonie de l'Armistice le 11 novembre devant le monument aux morts avec participation des écoles et de la chorale

- Animation autour de Halloween à la Maison de la Santé et du Citoyen, voir le site web pour plus d'informations.

4) Demande de subvention pour audit énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du programme régional Climaxion pour la transition écologique et énergétique du territoire, les audits énergétiques des bâtiments publics peuvent être subventionnés jusqu'à 70% du coût final.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer un audit énergétique des bâtiments sis n° 9 et 50 rue de la Mairie (ancienne mairie / école, école maternelle et salle polyvalente) ;

SOLLICITE toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces relatives à ce projet.

5) Choix du maître d'œuvre pour le parc sports/santé/loisirs

Le conseil municipal décide de confier à l'entreprise Atelier de l'aménagement, voirie et paysage (A2VP) d'Obernai associé au bureau d'études Parenthèse d'Illkirch Graffenstaden la maîtrise d'œuvre du parc sports/santé/loisirs. Le taux d'honoraire est fixé à 6,99 % sur la base de travaux estimés à 300000€ HT. Le taux de subventions publiques est actuellement de 50% (Région 20%, Département 30%), ce taux peut encore croître si le dossier déposé auprès des fonds européens FAEDER et de la Région est retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le devis présenté pour le projet de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du parc Sports / Loisirs / Santé ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces relatives à ce projet.

6) Subventions et aides aux associations

Le conseil municipal, sur proposition de la commission Vie Associative et Culturelle, a fixé quelques nouvelles règles en terme d'attribution de subventions aux associations de Furdenheim. Ces règles plus inclusives visent à encourager plus encore la pratique sportive, à soutenir les associations ayant souffert financièrement de la pandémie, et à soutenir tous les jeunes du village dans la pratique d'activités sportives ou culturelles :

- Le Judo Club Quatzenheim – Kochersberg Ackerland est considéré au même titre que les autres associations sportives du village
- La subvention de base accordée aux associations sportives passe de 650 € à 1000 €. En contrepartie, il sera demandé aux associations, après concertation, d'organiser des « portes ouvertes du sports » le même week-end de manière à ce que les familles puissent s'essayer au même moment à la pratique du basket, football, judo & arts martiaux et du tennis. Il sera également demandé aux associations de participer à une journée citoyenne commune, de manière à mobiliser leurs membres pour des travaux d'entretien des infrastructures communales qu'ils utilisent toute l'année. Les associations pratiquent déjà ce genre de sollicitation, l'idée est de regrouper sur une même journée en proposant à tous les bénévoles un déjeuner commun offert par la mairie.
- Les subventions versées au titre de la pratique sportive des jeunes seront dorénavant remplacées par une aide versée pour toutes formes d'activités sportives ou culturelles. Ces aides seront versées par le CCAS directement aux familles de Furdenheim suivant des règles restant à établir, 3500€ sont prévus pour cela.
- Le montant de subvention versée aux Donneurs de Sang sera calculé au prorata du nombre de dons à raison de 3€ par donneur pour participer aux frais de collation.
- La section Nationale de l'ACSL présidée par Jean-René Munch bénéficie d'une subvention de 3000€ pour l'année 2021. Un abondement est provisionné en fonction de l'état des dépenses en fin de saison, Jean-René ayant annoncé son retrait de la présidence après plus de 35 années de service, laissant ainsi l'avenir de l'équipe fanion évoluant en Nationale 1 en suspens.
- La commission Vie Associative et Culturelle s'est enquis de la santé financière des associations suite à la pandémie. Les manifestations extra-sportives sont les principales sources de recette pour nos associations, leur annulation peut peser lourd sur les équilibres budgétaires. Le conseil municipal a souhaité aider les associations en difficulté en subvenant à d'éventuelles dépenses non comblées par les recettes habituelles. Après étude des budgets 2020 par la commission puis le conseil, l'ACSL et les Sports Réunis bénéficient d'une aide exceptionnelle « Covid19 ». Elles ont toutes deux enregistré en 2020, entre autres, des dépenses d'énergie sans bénéficier de recettes pour équilibrer leurs comptes. Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission et octroie une aide exceptionnelle de 1182 € à l'ACSL et 1500 € aux SRF. Les élus avaient par ailleurs encouragé l'ACSL

pour le retour du festival Vents d'Est en achetant des billets pour le spectacle pour un montant de 2818 €, portant ainsi l'aide globale à 4000 € pour cette association.

Liste des subventions et aides accordées :

Sports Réunis, ACSL – Tennis, ACSL – Basket, Judo : 1 000.00 € (subvention de base) ; ACSL – Basket section Nationale : 3 000.00 € ; ACSL- 3ème âge : 250.00 €, Chorale Furdenheim-Handschuheim : 500.00 € (dont 250€ pour la comédie musicale) ; Association Donneurs de sang : 318.00 € ; Sports Réunis (aide achats buts) : 1 500.00 € ; Sports Réunis (subvention exceptionnelle Covid-19) : 1 500.00 € ; ACSL (subvention exceptionnelle Covid-19) : 4000 € (dont 2 818.00 € achat billets)

7) Décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :

Chapitre	Article	Montant
65 : Autres charges de gestion courante	657362 : CCAS	+ 3 500.00 €
65 : Autres charges de gestion courante	6574 : Subventions de fonctionnement aux associations	- 3 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :

Chapitre	Article	Montant
204 : Subventions d'équipement versées	20422 : Personnes de droit privé – Bâtiments et installations	+ 100 000.00 €
21 : Immobilisations corporelles	2145 : Constructions sur sol d'autrui – installations générales	- 100 000.00 €

8) Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Suite à une promotion à l'ancienneté d'un agent communal, le poste actuel de cet agent est transformé en « adjoint technique principal 2^{ème} classe ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31/35^{èmes} à compter du 1^{er} décembre 2021, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout acte afférent à cette décision.

9) Remplacement des agents titulaires absents

La secrétaire de mairie est absente pour plusieurs semaines, un recrutement auprès du centre de gestion a été lancé pour bénéficier d'une secrétaire de mairie expérimentée. En attendant les élus composent pour assurer au mieux les tâches quotidiennes et le service aux concitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DIT QUE les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent ;

FIXE la durée hebdomadaire de service à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé ;

FIXE la rémunération sur la base de l'échelon correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible ;

PRÉCISE QUE l'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

PRÉCISE QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

10) Servitude de passage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE M Eberhardt **Alexandre** et Mme Schwarz Amandine à bénéficier d'une servitude de passage dans la rue du Verger, desservant la parcelle cadastrée section 06 n° 178, propriété de M et Mme Schwarz;

HABILITE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette servitude, notamment l'acte notarié à intervenir ;

ACCEPTE que les représentants de M. et Mme Schwarz pénètrent sur le chemin précité pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation des canalisations.

Fin de la séance à 23h55.